



Joseph vendu par ses frères, Gustave Doré

Un texte peut en éclairer un autre

Un principe d'exégèse du Houmach

Les frères de Joseph regrettent de n'avoir pas tendu la main à leur frère lorsque celui-ci les suppliait du fond du puits. Or ce fait n'est pas du tout mentionné dans le passage de la vente de Joseph. C'est que les textes se comprennent les uns à la lumière des autres.

תלמוד ירושלמי מסכת ראש השנה פרק ג' הלכה ה'
דברי תורה עניים במקום אחד ועשירים במקום אחר

Talmud de Jerusalem Traité Roch Hachana. Chapitre III, Halakha 5

Un passage de la Torah peut être pauvre (laconique) dans un contexte donné, et enrichi dans un autre contexte de manière circonstanciée.

רמב"ן מב' כא': אשר ראינו צרת נפשו בהתחננו אלינו
חשבו להם האכזריות לעונש גדול יותר מן המכירה, כי היה אחיהם בשרם מתחנן ומתנפל לפנייהם ולא ירחמו, והכתוב לא סיפר זה שם, או מפני שהדבר ידוע בטבע כי יתחנן אדם לאחיו בבואו לידם להרע לו וישביעם בחיי אביהם ויעשה כל אשר יוכל להציל נפשו ממות, או שירצה הכתוב לקצר בסורחנם, או מדרך הכתובים שמקצרים במקום אחד ומאריכים בו במקום אחר:

Nahmanide sur Genèse 42, 21 « Car nous vîmes son angoisse, lorsqu'il nous suppliait »

Ils considéraient leur cruauté comme étant une calamité plus grande que la vente, car leur frère, chair de leur chair, les suppliait jusqu'à terre et ils n'eurent aucune pitié. Or le Texte ne nous l'avait pas raconté au moment des faits. Peut être parce qu'il est naturel pour une personne livrée aux mains malveillantes de son frère, de le supplier, de tenter de l'infléchir en jurant par la vie de son père, de tout faire pour survivre. Peut-être parce que le Texte a voulu abréger la description de leur faute. **Ou simplement parce qu'il est habituel dans la Torah d'être bref dans un contexte donné et plus long dans un autre.**